

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt le sept octobre à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire sur la convocation qui leur a été adressée

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 1
Présents : 14

DATE DE
CONVOCAION

01/10/2020

DATE D'AFFICHAGE

09/10/2020

Etaients présents :

BONJOUR David, TIROT Stéphanie, BELIN Georges, adjoints,

LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,

TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière

PIETTE Pascale, BENSET Jocelyne, SEBIRE Michael, LE CORFEC Stéphanie,

DURAND Alexandre, BIDOT Hélène, ANELLI Franck, MARIE-AMIOT Antoine, formant

la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration : MOULIN Jacky à LE CORFEC Stéphanie

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sylvie TETREL

2020-114 - **VENTE TERRAINS DU LOTISSEMENT DU JARDIN DE LA PRIEUREE**

Mme Tirot quitte la séance.

Suite à la délibération du 03 juin 2020 Mme Le Maire demande au Conseil Municipal de donner une délégation à un adjoint pour la signature des compromis et des actes, concernant la vente des terrains du lotissement du jardin de la Prieurée :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- donne délégation à M.BELIN Georges pour signer les compromis ou les actes en l'absence de
- Mme Le Maire.
- Désigne l'étude SCP PELLERIN-MALNOUX et PAYSANT-DAMOUR Notaires à Gavray.
- Confirme la vente des 13 lots au prix de 40.53 € HT le m²comme suit

N°	SUPERFICIE	cadastre	VERSE A LA TRESORERIE par acheteurs	revendu ttc versé TTC-prix acheté	prix acheté m ² xprix achat commune	ht revendu -tva	TVA A LA MARGE	RECETTE AU 7015 ht
1	520.00	B 1159	23 400.00	13 935.42	9 464.58	11 612.85	2 322.57	21 077.43
2	504.00	B 1160	22 680.00	13 506.63	9 173.37	11 255.53	2 251.11	20 428.89
3	506.00	B 1161	22 770.00	13 560.23	9 209.77	11 300.19	2 260.04	20 509.96
4	554.00	B 1162	24 930.00	14 846.58	10 083.42	12 372.15	2 474.43	22 455.57
5	490.00	B 1163	22 050.00	13 131.45	8 918.55	10 942.88	2 188.58	19 861.42
6	489.00	B 1164	22 005.00	13 104.65	8 900.35	10 920.54	2 184.11	19 820.89
7	508.00	B 1165	22 860.00	13 613.83	9 246.17	11 344.86	2 268.97	20 591.03
8	522.00	B 1166	23 490.00	13 989.01	9 500.99	11 657.51	2 331.50	21 158.50
9	481.00	B 1167	21 645.00	12 890.26	8 754.74	10 741.88	2 148.38	19 496.62
10	470.00	B 1168	21 150.00	12 595.47	8 554.53	10 496.23	2 099.25	19 050.75
11	500.00	B 1169	22 500.00	13 399.44	9 100.56	11 166.20	2 233.24	20 266.76
12	511.00	B 1170	22 995.00	13 694.23	9 300.77	11 411.86	2 282.37	20 712.63
13	510.00	B 1171	22 950.00	13 667.43	9 282.57	11 389.52	2 277.90	20 672.10
0	6 565.00		295 425.00	175 934.63	119 490.37	146 612.19	29 322.44	266 102.56

2020-115-CONTRAT LOCATION GERANCE

Mme Tirot quitte la séance

Mme le Maire informe que la signature de l'acte d'achat du bar situé :

30 rue de la libération à FOLLIGNY

comprenant une maison à usage de commerce et d'habitation, comprenant :

Au rez de chaussée : salle de café, salle de billard, cuisine, wc avec lave-mains, chaufferie, réserve

A l'étage : quatre chambres, deux salle d'eau avec wc

Grenier perdu

Deux caves

Deux garages

Cour à l'arrière

L'ensemble cadastré A 534 pour une superficie de 00ha 04a 02ca

Et le bénéfice de la licence IV

doit avoir lieu 22/10/2020 et que suite à cela un contrat de location gérance pourra être établi.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Mme Le Maire à signer un contrat de location gérance au prix de 500€ par mois au nom de Jean-Marc CUREAU, dès que la commune sera propriétaire, donc à partir du lendemain de la signature de l'acte.
- Dit que ce prix sera révisable à partir de la troisième année et tous les ans en fonction de l'indice du coût de la construction en l'étude SCP PELLERIN-MALNOUX et PAYSANT-DAMOUR Notaires à Gavray.
- Donne délégation à M. BELIN Georges en cas d'absence de Mme Le Maire
- Autorise Mme Le Maire à signer un avenant auprès de Groupama afin d'assurer le bien

2020-116- CIRCULATION IMPASSE DU REPAS

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que le chemin rural impasse du Repas sur le cadastre passe juste au bord du restaurant l'Heure du Repas sur la parcelle B 919, et débouche à l'angle sur la RD 924, ce qui représente un danger important.

Mais depuis de nombreuses années, la portion devant le restaurant n'est plus affecté à l'usage du public pour des raisons de sécurité, et le restaurant a pu installer des tables à l'extérieur.

Mme Le Maire explique qu'il convient donc de régulariser la situation, pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal :

- Demande à Mme Le Maire de prendre un arrêté pour la mise en sens unique de l'impasse du Repas et interdire le stationnement avec une signalisation adaptée.
- Autorise la cession de la partie du chemin rural bordant le restaurant au profit du propriétaire de ce dernier et sollicite son accord.
- Donne délégation à Mme Le Maire pour effectuer les démarches auprès du géomètre et lancer l'enquête publique.

CITY PARK :

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à ce jour il n'y a aucun règlement pour le city park et qu'elle doit faire face à des plaintes de voisinage, déclaration à la gendarmerie.

Le Conseil Municipal demande que le règlement soit revu et reporte son adoption à la prochaine réunion.

2020-117-REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Le Maire rappelle que le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1^{er} mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT).

Un exemplaire a été joint à la convocation pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement présenté.

2020-118-FORMATION DES ELUS

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les élus qu'ils perçoivent une indemnité ou non on le droit à 20h de formation par année de mandat. Ce dispositif est alimenté par une cotisation versée par les élus municipaux percevant une indemnité. Le taux est de 1%.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Article 2 : Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

2020-119- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2019 (RPOS)**

Mme le maire présente l'exemplaire du rapport transmis aux communes adhérentes au syndicat d'eau Intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de la Haye Pesnel.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le Conseil Municipal :

Adopte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIAEP de la région de la Haye Pesnel.

DERATISATION

Mme Le Maire demande s'il est utile de créer une régie pour vendre du raticide ?

A l'unanimité le Conseil Municipal refuse.

2020-120- **TRAVAUX MAIRIE LA BESLIERE**

Mme Tétrel, Maire déléguée présente des devis pour une VMC et des toilettes à la Mairie de la Beslière

Devis Entreprise LEMAITRE de St Jean des Champs 3 484.30 € TTC

Devis LE BEHOT que la ventilation : 1 086€ TTC

Devis Rivière pour la ventilation plus prise de courant de l'annexe : 1306.94 € TTC

Devis JM. GUESNON pour les toilettes : 1 296.00 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De retenir l'entreprise Rivière et l'entreprise Guesnon JM. pour un total de 2602.94 € TTC

TRAVAUX RUE DE LA DUCHERIE

Le propriétaire ne veut pas que la commune intervienne dans son champ

La police de l'eau viendra le 20 octobre à 13h30 pour voir la marche à suivre.

TRAVAUX SALLE DE LE MESNIL DREY

Mme Lainé, Maire déléguée présente des devis pour le remplacement des menuiseries extérieures

Menuiserie Plaine et Cossé Serge mais comme il manque des éléments, cela sera revu à la réunion de novembre.

2020-121- **BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative**

Mme le Maire expose au Conseil municipal que la trésorerie veut clôturer le dossier de Mme Charpentier

Madeleine, décédée le 24/02/2017 car les redevances d'abonnement d'assainissement lui ont été adressées par erreur en 2017-2018-2019

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'annulation de ces redevances pour un montant de 349.92 €
- Autorise le virement de crédit suivant :

Compte 61521 – 400 € compte 673 + 400 €

2020-122 – **ALSH- activités vacances d'automne**

Mme le Maire propose des activités pendant les vacances d'automne et présente le devis de Mylène Courret (scultrice) avec des prestations du 19 au 23 octobre à raison de 2 heures par jour au prix de 48€ l'heure.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 480 € TTC

2020- 123 - **Paniers garnis**

Suite à la crise sanitaire, le repas pour les personnes de plus de 65 ans a été annulé.

Un courrier leur a été adressé pour les informer et leur proposer à la place un panier garni sous réserve qu'ils retournent le coupon d'inscription.

Mme Le Maire a demandé à M. Sébire, de faire une proposition en prenant le panier garni chez Super U à la Haye Pesnel.

Le contenu du panier reviendrait à environ 20 € plus l'achat de sacs pour mettre les aliments qui seraient offerts. Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'achat de 250 sacs shopping avec le logo de Folligny soit 414€ TTC

2020-124 - **CELLULES COMMERCIALES**

Dans le but de maintenir une offre de services et de renforcer l'attractivité de son territoire, la commune de Folligny s'engage dans un projet de construction d'un bâtiment à vocation commerciale dans le bourg.

Le souhait est d'inscrire cette opération dans une démarche de développement durable, avec notamment une performance énergétique renforcée par rapport à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Les 7 vents à Coutances pour un montant de 4 620.00€ TTC dont 50% peuvent être subventionnés.

2020-125 - **Devis pour le fleurissement des communes**

M. Bonjour, adjoint, présente un devis de l'entreprise Clément Lebuffe pour la somme de 620.90€ TTC

Le Conseil Municipal retient son devis.

Création d'un poste de rédacteur à 17h/35h

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir des heures supplémentaires au secrétariat. Actuellement il y a un poste de 35h et un poste de 9h/35h

La commune de Folligny ayant 1183 habitant, il serait souhaitable de passer le poste de 9h à 17h/35h

Le coût exact sera donné à la prochaine réunion.

Journée citoyenne : elle est organisée le 10 octobre prochain

Boîte à livres : en cours

Journal : en cours : après le 15 octobre

Premier jet prochaine réunion, impression 15 novembre

Prochaine réunion : 04 novembre

Demande de Florian Briault pour poser un mobil-home sur le terrain situé au Moulin sur le Mesnil Drey, pour un projet de camping mais pour le moment pas d'autorisation de mobil-home.

Réunion pour un projet de pôle santé à la Haye Pesnel : coût estimé, 2.5 millions d'euros.

Pour l'instant coût trop élevé.

Journée citoyenne : samedi 10 octobre 9h place de la mairie

Départ d'un locataire de la mairie de la Beslière : M. Varin